

## Qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

### Les enjeux et les exigences réglementaires

La loi du 12 juillet 2010 portant un engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'Air Intérieur dans certains établissements recevant du public.

Les populations sensibles à une qualité d'air dégradée telles que les enfants sont les premières concernées et le décret n° 2011-1728 du 2 décembre 2011 instaure une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements susceptibles de recevoir ces publics.

L'entrée en vigueur de ces obligations est progressive de 2015 à 2023 en commençant par les crèches et écoles maternelles.

Cette surveillance doit être réalisée tous les 7 ans par des organismes accrédités voire tous les deux ans en cas de dépassement des valeurs limites.



### Les substances à mesurer

Trois paramètres sont mesurés :

- Le **formaldéhyde**, substance émise notamment par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles ou les produits d'entretien
- Le **benzène**, issu principalement de la combustion
- Le **dioxyde de carbone**, indicateur du niveau de confinement et d'une accumulation de polluants dans les locaux

Le décret prévoit 2 séries de prélèvements sur 4,5 jours à réaliser à deux périodes espacées de 5 à 7 mois dont une en période de chauffage pour la mesure du dioxyde de carbone

**Les organismes de prélèvement et d'analyse doivent être accrédités selon la norme internationale homologuée NF EN ISO 17025 et le référentiel d'accréditation COFRAC LAB REF 30 pour les mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public.**



### L'offre du LERES

Le LERES vous aide à satisfaire ces exigences réglementaires en vous proposant :

- La **définition d'une stratégie d'échantillonnage** validée si besoin par une visite préliminaire ;
- La **réalisation des prélèvements, mesures et analyses de polluants** ;
- La **remise d'un rapport** présentant l'organisation des campagnes, la stratégie d'échantillonnage, les résultats de mesure et leur comparaison aux valeurs de référence



**Le LERES est accrédité pour les mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public –LAB REF 30- Accréditation n°1-1951, Essais, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)**

## Qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

### Les atouts du LERES

- Un laboratoire en mesure de réaliser l'ensemble de la prestation sans recours à la sous-traitance et en maîtrisant l'ensemble des étapes du prélèvement à la mesure
- Un laboratoire de **proximité en Ille et Vilaine** facilitant réactivité et disponibilité
- Une **veille réglementaire** permettant une bonne adéquation des prestations aux besoins des clients
- Une **expérience de près 10 ans dans le domaine de l'environnement intérieur** ayant fait l'objet de plusieurs travaux de recherche publiés
- La **participation à de plusieurs campagnes nationales** de mesure et de recueil d'information sur les contaminants en environnement intérieur (campagnes du Ministère de l'Environnement et de l'OQAI...)

### Le LERES c'est aussi...

Le **laboratoire public** en charge depuis plus de 20 ans du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs, organisé par l'ARS, dans les départements d'Ille et Vilaine et de Mayenne

Une **équipe Terrain** disponible et présente sur ces deux départements en mesure de réaliser de nombreux prélèvements (eau destinée à la consommation humaine, eau de loisirs, eau naturelle, eaux chaude sanitaire, eau usée, air intérieur et poussières...)

Un **laboratoire de 50 personnes** pouvant vous proposer de nombreuses **analyses chimiques et microbiologiques** dans le domaine de l'eau et de l'environnement intérieur.

### Pour plus d'informations

Contactez notre équipe :

- Par téléphone au 02 99 02 29 22
- Par mail [Contacts-leres@ehesp.fr](mailto:Contacts-leres@ehesp.fr)

Et retrouvez plus d'informations sur notre site internet <http://leres.ehesp.fr>